



Saisie mobiliere sans facture comment en prouver l'appartenance

Par **cathm**, le **27/04/2010** à **21:20**

Bonjour,

Mon concubin a reçu un avis d'huissier du trésor public de saisie mobilière, comment des meubles de famille m'appartenant peuvent-ils être considérés comme tel, sans facture, une attestation sur l'honneur des parents suffit-elle?
d'avance merci